

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE DE JAILLANS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 13 octobre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de JAILLANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de monsieur FOURNAT Jean-Noël, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 13

Quorum à atteindre : 8

Présents : 12

Votants : 13

Pouvoir : 1

Date de la convocation : 07/10/25

Présent(s) : Jean-Noël FOURNAT, Christophe VALLA, Sylvain DILLENGER, Virginie DE ROSSI, Annick VINCENT, Alain BONNET, Daniel MUNIER, Olivier DUMARCHE, Fabrice ROYER, Christine BELLE, Brigitte PRUVOST et Grégory BOUVERON.

Absent(s) : 1

➔ Madame Marjory HAFSOUNI donne pouvoir à Monsieur Olivier DUMARCHE.

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain DILLENGER

Début de séance à 19h00

01-2025 : APPROBATION PV DU 15 SEPTEMBRE 2025

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux si des remarques sont à apporter au dernier procès-verbal du 15 septembre 2025.

Aucune remarque n'étant prononcée, le PV est donc approuvé par l'ensemble des Conseillers municipaux.

Nom	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLENEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

02-2025 : PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA COMPLEMENTAIRE SANTE (AVIS CST DU CDG26)

Report de cette délibération au conseil de novembre 2025 (Report date de la Commission CST du CDG26 au 04/11/2025)

03-2025 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire informe à l'Assemblée délibérante que, Monsieur le Trésorier Principal de Valence a transmis un état des produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Il indique que le montant des titres à admettre en non-valeur s'élève à **3 463,67 €** dont détail joint à la présente délibération.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par la Trésorerie de Valence,
- Vu le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Trésorier Principal de Valence dans les délais légaux.

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrécouvrabilité évoqués par le Comptable.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE DE NE PAS ADMETTRE** en non-valeur les créances communales dont le détail figure ci-dessus,

Nom	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLENSEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

05-2025 : DM N° 02 - VIREMENT DE CREDITS POUR DEPENSES CONCERNANT LA TRAVERSEE DE L'ECANCIERE

Monsieur le Maire informe à l'Assemblée délibérante que les travaux concernant la traversée de l'Ecancière vont certainement débuter en cette fin d'année 2025.

Pour permettre la prise en compte de ces dépenses, il y a lieu de prévoir un virement de crédits sur le budget communal 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** le virement de crédits suivant :

Section budgétaire	DEPENSES INVESTISSEMENT : Article 2315-197 Chap 23 Rénovation église	DEPENSES INVESTISSEMENT Article 2315-190 Chap 23 Traversée de l'Ecancière
INVESTISSEMENT	- 70 000,00 €	+ 70 000,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la délibération correspondante et tout document concernant cette décision

Nom	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLENSEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

06-2025 : URBANISME

Madame Annick VINCENT expose à l'ensemble du conseil municipal les demandes d'autorisation d'urbanisme à instruire.

✿ Déclaration d'Intention d'Aliéner - D.I.A.

Référence de la déclaration	Date de dépôt	Parcelles concernées	Adresse du bien objet de la vente	Réponse de la commune
DIA 026 381 25 0 0013	17/09/2025	AK 158, AL 203, AL 204	10 A rue de la Tour	Non préemption
DIA 026 381 25 0 0014	26/09/2025	ZD 283	80 E, chemin du Prieuré, lot n°3, le Champ de l'Or	Non préemption
DIA 026 381 25 0 0015	08/10/2025	ZK 114	7, rue du Haut des Belles	Non préemption

✿ Permis de Construire - Monsieur Alexandru BOAGHE – 80E Chemin du Prieuré à Jaillans

- ✓ Lot N°3 – Lotissement « Le Champ de l'Or »
- ✓ Construction d'une maison individuelle avec garage associé.

✿ Déclaration Préalable – Monsieur Denis PEYSSON – 180 route des Trois Croix à Jaillans

- ✓ Installation de panneaux photovoltaïques sur toiture

✿ Déclaration Préalable – Monsieur William PEYSSON – 90b Chemin des Bois à Jaillans

- ✓ Installation de panneaux photovoltaïques sur toiture

✿ Déclaration Préalable – Monsieur Cédric MOULA – 25C Chemin des Mûriers à Jaillans

- ✓ Installation de panneaux solaires sur toiture

✿ Déclaration Préalable – Madame Marie GRECO – 260 Chemin d'Arthemonay à Jaillans

- ✓ Réfection de la toiture
- ✓ Ajout d'une annexe à l'habitation

08-2025 : QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Point sur les travaux à la salle des fêtes et les travaux en cours ou à venir (Led, traversée Ecancière, voirie...)

Les délais sont tenus et tous les travaux devraient se terminer pour l'accueil de la manifestation « Le Chemin des Artistes »

- ❖ Service "Eclairage public" VRA : Plages horaires d'extinction et de rallumage des points lumineux

La délibération sera prise au prochain conseil municipal.

VALENCE Romans AGGLO nous permet de modifier, encore une fois, nos plages horaires d'extinction et de rallumage des points lumineux de la commune conformément à la demande de nombreuses communes.

La proposition retenue par l'ensemble des Conseillers Municipaux ainsi que Monsieur le Maire est le suivant :

Horaires actuels :

- De **22h00 à 6h00** – Extinction des points lumineux du Lundi au Vendredi inclus
- De **23h00 à 6h00** – Extinction des points lumineux du Samedi au Dimanche inclus

Proposition de modifications des plages horaires :

- De **23h00 à 6h00** – Extinction des points lumineux du Lundi au Vendredi inclus
- De **00h00 à 6h00** – Extinction des points lumineux du Samedi au Dimanche inclus

❖ Point sur les travaux de voirie 2025

Les travaux prévus sont terminés à ce jour, il reste à réaliser le Procès-Verbal de Réception des Travaux avec l'entreprise CHEVAL en charge de la mise en œuvre.

Rappel des travaux de voirie 2025 :

- Mise en œuvre d'emplois partiels sur des portions de voiries endommagées,
- Revêtement enrobé – Chemin des Bois (partie haute sur 50ml),
- Revêtement bicoche – Chemin des Ayes (longueur 280ml sur 3.3m de large),
- Revêtement enrobé – Chemin du Paradis (partie devant manège à chevaux sur 40ml),
- Revêtement bicoche – Chemin Gaston Ollier (depuis carrefour sur 100ml et une largeur de 3.3m),
- Reprise du virage au niveau de la « BASTIDE » (sur 40ml et 4 m de large),
- Revêtement bicoche – Chemin des trois Croix (en face ferme de M. Acton sur 150ml et 3.3m de large)
- Route de Corbeil : Travaux Voirie 2024 refaite sur toute la longueur suite à malfaçon
- Route des Mats : travaux voirie 2024 repris sur certaine portion suite à malfaçon

❖ Point sur la fibre optique

Reprise des travaux de Génie Civil par l'entreprise COLAS afin de préparer le déroulage définitif de l'ensemble du réseau FO de la commune de Jaillans.

❖ Projets 2026

Travaux Voirie 2026 : Une convocation de la commission voirie sera réalisée courant Novembre 2025 pour faire un état des routes à reprendre au sein de la commune.

❖ Accueil des nouveaux habitants : 24/10/2025 à 19h salle des fêtes "Henri Maret"

Un accueil des nouveaux arrivants de la commune est organisé à la salle des fêtes « Henri Maret » par la mairie.

Partage d'un moment convivial avec la présentation des diverses associations et activités présents sur la commune de Jaillans.

❖ Repas du 11 novembre 2025

Organisation du repas de nos aînés à la salle des fêtes « Henri Maret » le Mardi 11 novembre 2025. Une cérémonie commémorative aura lieu devant notre monument aux morts à partir de 11h00.

❖ Repas de Noël

Partage d'un moment convivial en mairie prévu le Mercredi 17 Décembre en présence des élus et de l'ensemble des employés municipaux.

❖ Agenda :

- Lundi 17 novembre - 19h : Conseil Municipal
- Lundi 15 décembre - 19h : Conseil Municipal

21h30 : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain DILLENGER

